

La France présente officiellement les climats du vignoble de Bourgogne à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco



Les climats du vignoble de Bourgogne sont retenus par le gouvernement pour représenter la France à la 39^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial qui se tiendra en Allemagne, en juin 2015.

La bonne nouvelle est désormais officielle: le dossier des climats du vignoble de Bourgogne a été formellement déposé par la Ministre de la Culture et de la Communication, Madame Aurélie Filippetti, auprès de l'Unesco.

« Nous étions certes confiants », confie Aubert de VILLAINÉ, Président de l'association qui porte la candidature, « mais nous sommes très heureux de cette reconnaissance officielle de la qualité de notre dossier, qui peut désormais entrer dans sa phase d'instruction formelle au niveau international. Je tiens à souligner que nous n'en serions pas là aujourd'hui sans le soutien indéfectible de toutes les parties prenantes à ce magnifique projet, les scientifiques, les professionnels de la viticulture, les élus, les techniciens, les habitants... que je remercie du fond du cœur. C'est le travail de toute une équipe ainsi que la mobilisation de 55.000 adhérents au comité de soutien qui se trouvent aujourd'hui récompensés ».

La candidature des climats de Bourgogne va désormais faire l'objet d'une instruction par une équipe d'experts nommée par l'Unesco. Le chemin est encore long jusqu'à l'inscription officielle, qui ne sera décidée qu'en juin 2015, à la 39^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial. D'ici là, toutes les parties prenantes au projet d'inscription seront à nouveau mobilisées pour démontrer que la Bourgogne mérite pleinement sa place sur la Liste du Patrimoine mondial et que le plan de gestion du site proposé à l'inscription répond aux critères de l'Unesco.

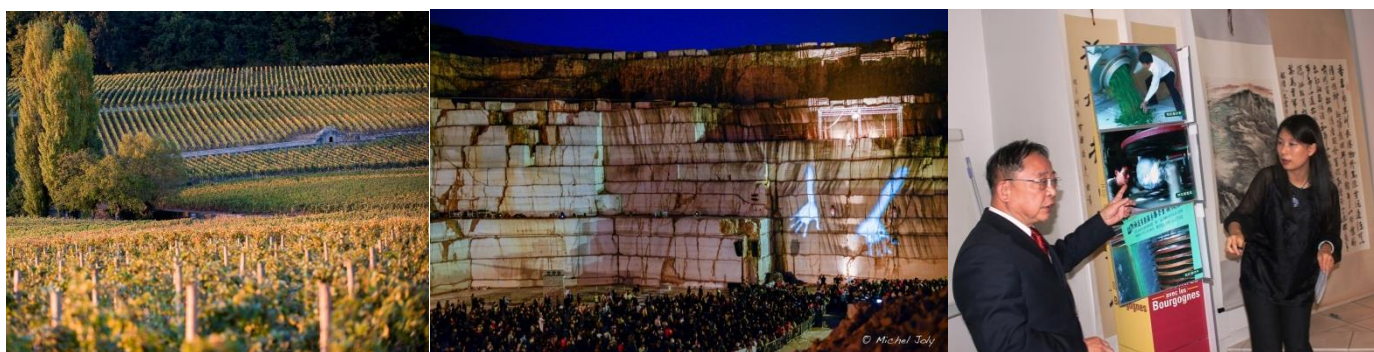
L'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne félicite les Maisons, Coteaux et Caves de Champagne, également présentés par la France. Les deux dossiers ne sont en aucun cas concurrents. En effet, le fondement de leur Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et les critères retenus par l'Unesco sont différents. La Bourgogne est présentée en tant que « site culturel » unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier. La Champagne sera quant à elle présentée dans la catégorie des « paysages culturels », dont le système agro-industriel a marqué l'organisation territoriale et sociale de la Région, sans oublier sa dimension symbolique de fête partagée dans le monde entier.

En présentant ces deux dossiers la même année, l'Etat français affirme la richesse de son patrimoine culturel viticole qui fait son prestige et sa renommée au niveau international

Les prochains grands rendez-vous:

- Automne 2014 : venue des experts ICOMOS, organe consultatif de l'Unesco, chargé d'examiner la qualité scientifique du dossier, d'envisager le déroulé du plan de gestion et de sonder l'implication de tous les acteurs de terrain ;
- En début d'année 2015, suite à cette visite, d'éventuelles questions pourront être adressés aux gestionnaires du site ;
- Début mai 2015, l'ICOMOS adressera à la France un rapport officiel recommandant l'inscription des dossiers ou leur différenciation ;
- En juin ou juillet 2015, les 21 Etats membres du Comité du Patrimoine mondial rendront leur décision sur la base du rapport fourni par l'ICOMOS, lors de la 39^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial à Berlin.

Contact | Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial
Delphine MARTINEZ | Tél: 03 80 20 10 40 | Fax: 03 80 25 04 90 communication@climats-bourgogne.com



Climats on the roc - 1^{er} juin 2013

Coopération avec la Chine (échanges 2014)